

# C.G.T. - Transports - Alpes du Nord

## JOURNAL du SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS, des REMONTEES MECANIKES et SERVICES des PISTES - C.G.T. -

### L'année a démarrée sur les chapeaux de roues.

Vous avez du recevoir **votre carte d'adhérent**, **l'attestation fiscale 2024** si vous avez réglé des cotisations en 2024, merci de nous dire si il y a un souci.

Nous avons aussi un partenariat de longue date avec des **experts de haut niveau du cabinet Alter**. (Voir page 6 et 10°)

C'est aussi **Marie, qui a réalisée le site des domaines skiables**, nous vous invitons à aller le visiter et sommes preneurs de vos retours.

C'est un travail de visibilité supplémentaire qu'avec Pierre et les délégués, nous essayons d'alimenter.

Le site est accessible : <https://cgtdomainesskiables.fr/>

Ou pour les « Geeks », via ce QR code :

**POUR PLUS  
D'INFORMATION  
SUR LES DOMAINES  
SKIABLES**



CGT - Domaines Skiables -  
371 chemin de la Rotonde 73000 Chambéry  
[cgtdomainesskiables@orange.fr](mailto:cgtdomainesskiables@orange.fr)

Nous avons signé un partenariat avec **Savatou**, organisation importante du **tourisme social** et cela permet aux adhérents d'avoir un service supplémentaire. (Voir en page 7 et 10).

**Et pour 2025, ne pas oublier, plus nous sommes nombreux et plus nous sommes forts.** (voir page 2 et 11)

### Votre adresse postale et mail nous intéressent :

Chaque mois, vous recevez ce journal à domicile à votre adresse personnelle.

Rien de plus « pénible » que d'avoir **des retours de courriers avec la mention « NPAI » ou « boîte non identifiable » de la poste**. Alors, indiquez nous, à l'adresse du syndicat ci-dessous, tout changement d'adresse domiciliaire.

**Rappel : rien ne s'obtient sans lutter !!!**

## SOMMAIRE

- P 1 - Édito et sommaire
- P 2 - **Bulletin d'adhésion** - grandes fortunes et médias
- P 3 - CR CPPNI TRV
- P 4 - NAO TRM et appels pros routiers
- P 5 - Santé du conducteur - CR CPNEFP domaines skiables
- P 6 à 7 - CR renc nationale délégué des domaines skiables
- P 8 - Richesse des milliardaires
- P 9 - Morts au travail
- P 10 - Savatou et Alter
- P 11 - Se syndiquer, important
- P 12 - JOP de 2030.

**Édition financée par votre abonnement - Et n'oubliez pas de régler vos cotisations**

Bulletin n°216 - Janvier 2025.

Directeur de la publication :  
Antoine FATIGA

Numéro de Commission Paritaire des  
Publications et Agences de Presse :  
0725 S 07424

Numéro I.S.S.N. : 1774-4644

Imprimé par nos soins  
Prix : 1€

SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIKES et SERVICES des PISTES

C.G.T. - 371 Chemin de la Rotonde - 73000 CHAMBERY

tél. : 04 79 60 91 70 - mail : [cgtransportsalpes@orange.fr](mailto:cgtransportsalpes@orange.fr)



Les exonérations de cotisations sociales, accordées au patronat, atteignent plus de 78 milliards d'euros en 2023. À celles-ci, il faut ajouter près de 100 milliards d'abattements fiscaux et d'allègement divers. Leur efficacité en termes de créations d'emplois et de compétitivité, les deux objectifs assignés, est quasiment nulle. Le gouvernement **Barnier** applique les mêmes formules libérales que le gouvernement précédent en y ajoutant un nouveau durcissement. Les récentes discussions autour de l'emploi des seniors et de l'assurance chômage témoignent de nouveaux tours de vis.

Pour rappel, ci-contre les propriétaires des médias qui nous promettent les pires catastrophes suite à cette motion de censure, sont ceux qui profitent le plus des largesses des précédents gouvernements.



**Bulletin d'adhésion** à remplir et à nous renvoyer complété avec les précisions suivantes : pour les remontées mécaniques la cotisation forfaitaire est de 13,00 € par mois de présence dans l'entreprise, pour les autres mettre le montant du salaire mensuel. Rappel : le prix du journal est en plus de la cotis.



**Syndicat C.G.T. des Transports, des Remontées Mécaniques et Services des Pistes des Alpes du Nord**  
 371 Chemin de la Rotonde – 73000 CHAMBERY

## Bulletin d'adhésion

NOM - Prénom : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. Mobile : ..... Tél. Domicile : .....

Adresse mail : .....

Lieu de travail et entreprise ..... Tél. Travail .....

Catégorie d'emploi :

Joindre un R.I.B. pour le prélèvement automatique à compter du deuxième mois de cotisations dont le montant sera égal à environ 1% du salaire mensuel net

Montant du salaire mensuel net

Cette fiche est à remplir et à nous renvoyer à l'adresse ci-dessus accompagnée du règlement de 13 € correspondant à la première cotisation forfaitaire



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

Montreuil, le 27 janvier 2025

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION CPPNI DU 23 JANVIER 2025

Ordre du jour : Négociation Conventionnelle du secteur TRV

### ENTRE UN REVIREMENT DE L'OTRE ET UNE CONTRE PROPOSITION DE LA FNTV.

Lors de la dernière réunion de négociation du 17 décembre 2024, nous étions restés sur **une proposition commune FNTV et OTRE à 1,7 % sur l'ensemble des coefficients et des catégories professionnelles.**

L'ensemble des organisations syndicales avaient exprimé un fort mécontentement sur cette proposition, poussant ainsi les organisations patronales à revenir avec une meilleure proposition.

#### Le revirement de l'OTRE !

L'OTRE a semblé refuser de suivre cette consigne de revenir avec une meilleure proposition en linéaire. En effet, elle nous propose deux niveaux d'augmentation :

- 1<sup>er</sup> niveau, **2% pour les salariés de la catégorie « Ouvriers » qui sont au coefficient 140 V et au-dessus.**
- 2<sup>ème</sup> niveau, **seulement 1,3% pour le reste des catégories professionnelles et des coefficients.**

L'argument principal de l'OTRE est que non seulement la conjoncture économique n'est pas favorable pour appliquer une revalorisation globale des salaires du secteur TRV, mais également qu'il faut revaloriser les salaires de la majorité des salariés représentés par le coefficient 140V correspondant aux lignes régulières et scolaires.

Pour autant, notre organisation syndicale affirme que la revalorisation des rémunérations doit être un sujet collectif sans qu'il soit lieu de faire des différences entre les catégories professionnelles car le sujet principal est de savoir si les salariés bénéficient d'une rémunération permettant de vivre dignement.

L'OTRE semble jouer la carte de la division en faisant payer aux uns la rémunération des autres... Pour la délégation CGT, la réponse est un refus catégorique et non équivoque. Pourtant l'OTRE, persiste en poussant son argumentaire en expliquant qu'il n'est pas possible d'augmenter les coefficients en-dessous du 140V car nous rentrons dans le périmètre du secteur TPMP (coefficient 136 V et 137 V) et que ce secteur est en très grande difficulté avec notamment une forte concurrence.

La délégation CGT monte au front pour expliquer que si le secteur TPMP est mal en point, c'est avant tout par la faute des patrons qui acceptent de prendre des marchés en-dessous du prix réel du transport favorisant le moins disant social.

#### La contre-proposition de la FNTV !

Nous pouvons affirmer que la FNTV nous a fait éviter le pire en affirmant dans un premier temps qu'elle n'était pas favorable à la proposition de l'OTRE pour appliquer une revalorisation différenciée de la rémunération. Puis elle nous propose de faire une suspension de séance avant de nous faire une proposition sur le taux de revalorisation afin d'essayer de faire une proposition commune avec l'OTRE.

**Après quelques minutes de suspension de séance, la FNTV propose une revalorisation des barèmes de rémunération à 2% en linéaire applicable au 1<sup>er</sup> février 2025, avec une main tendue vers l'OTRE pour une position commune.**

Malgré cette proposition, l'OTRE réaffirme qu'elle n'a pas de mandat pour l'instant pour faire une proposition en linéaire.

Outre la proposition en termes de revalorisation de rémunération, la FNTV, ayant des propositions à faire sur la prime de départ en retraite ainsi que sur les indemnités de coupures, propose d'ouvrir des négociations rapidement.

En soit, la proposition de la FNTV sur les rémunérations reste au-dessus de ce qui est proposé sur les autres secteurs, mais encore éloignée de notre revendication de 15 euros bruts de l'heure dès les 1<sup>ers</sup> coefficients des grilles TRV, pour autant, la délégation ne peut que se féliciter de voir une de ces revendications de longue date enfin traitée concernant l'ouverture de négociation sur l'indemnisation des coupures qui doit débiter en février.

Sur ce dernier point, la délégation CGT portera la revalorisation des indemnités mais également l'abandon de l'utilisation de l'insuffisance horaire.

La proposition de la FNTV marque la fin des négociations sur la revalorisation des barèmes de rémunération et le projet d'accord proposé prochainement, sera ouvert à signature jusqu'au 6 février 2025. C'est dans ces conditions que la FNST-CGT vous propose de répondre à la consultation sur l'engagement de la signature de la CGT.

Nous vous rappelons l'importance de votre participation à la consultation.

Bien évidemment, nous devons poursuivre la lutte car il y a une urgence sociale à répondre aux revendications de notre organisation syndicale afin de garantir à toutes et à tous un droit de vivre de son travail en bonne santé !

La délégation CGT :  
Sophie MONTERO, Christophe MERCIER, Hafid MECHAIRI, David GRANDJANNY



## N.A.O TRM: 2ème round.

Jeudi 9 Janvier 2025 avait lieu la deuxième réunion conventionnelle sur les salaires et conditions de travail.

La Délégation CGT était composée de : Khalid Ezzahrouni (responsable du transport routier), Lionel Gosselin (Orano), Philippe Mauléon (STEF), Salim Noui (Dacsher) et Jean-Christophe Debiais (Dupessey&CO).

Unanimement, les organisations Patronales ont affirmé qu'elles ne valoriseraient pas les salaires cette année et qu'il n'y aurait pas d'évolution de prévue en 2025. Concernant la négociation sur le treizième mois, ce n'était pas d'actualité les organisations patronales n'ont pas mandat de leurs adhérents (ça fait plus de 30 ans que ça dure !). Pour les frais de déplacements, la négociation n'est pas prévue pour le moment.

L'ensemble des organisations syndicales s'est dit en colère d'une telle position patronale et ont annoncé prendre leurs responsabilités si le 6 février les organisations patronales ne venaient pas avec de véritables propositions.

La CGT a déclaré inacceptable les propos des organisations patronales. Nous avons affirmé que les prix de transport devaient être en corrélation avec les coûts et que nous demandions une tarification sociale obligatoire. Avec une proposition à Zéro, un tel manque d'attractivité de notre profession, le patronat routier risque de voir ses conducteurs et conductrices aller vers des professions plus rémunératrices moins pénibles et ainsi se retrouver avec un manque de conducteur/conductrice au moment de la reprise économique. TLF (seconde organisation patronale) lors d'une interview annonçait qu'il allait manquer 70 000 conducteurs et conductrices d'ici à 10 ans. Vu l'état de notre convention collective, il serait bon que les organisations patronales arrêtent de se plaindre et se retroussent les manches pour rendre plus attractives les professions du transport.

La prochaine et dernière réunion est prévue le jeudi 6 Février.

**Si les salariés du transport veulent voir leur salaire évoluer en 2025, ils devront être prêts à se mobiliser et arrêter de compter uniquement sur leurs syndicats qui n'ont aucun don pour la magie. Nous vous tiendrons informé des éventuelles avancées de la réunion du 6 février.**

Bonne réflexion, Jean-Christophe.



## TEMPS DE TRAVAIL STOP AUX APPELS PROS LE DIMANCHE !

Un chauffeur routier a décidé de dire « stop ». En effet, depuis huit ans, il se conformait à une habitude imposée par son employeur : l'appeler chaque dimanche pour connaître son planning de la semaine. Fatigué de cette intrusion dans sa vie privée, le conducteur a cessé de prendre contact avec son employeur pendant ses jours de repos. Résultat ? Trois avertissements disciplinaires pour ne pas avoir décroché son téléphone le dimanche. D'abord débouté en appel, où les juges ont estimé que la pratique était normale dans le secteur du transport routier, le salarié s'est tourné vers la Cour de cassation qui, elle, a tranché en sa faveur. Un employeur ne peut pas exiger qu'un salarié passe des appels professionnels en dehors de ses horaires de travail. La Cour souligne ainsi l'importance du droit à la déconnexion qui garantit à chaque travailleur de pouvoir se reposer sans être dérangé par des exigences professionnelles.

■ MARIE ALAMAN

Cass. soc. 9 octobre 2024, n° 23-19.063.

## Conducteur routier : un métier qui menace la santé

Ce métier, pilier de la logistique et des transports, expose ceux qui l'exercent à des dangers pour leur santé et leur sécurité.

### Des risques pour la santé

D'après l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), un malaise mortel au travail sur cinq touche un conducteur routier. Ces malaises, souvent qualifiés de "mort subite de l'adulte", concernent majoritairement des hommes (94 %) et la moitié d'entre eux ont moins de 51 ans. L'isolement des conducteurs rend difficile toute intervention rapide en cas d'urgence. Les conditions de travail compliquent également la prévention. Horaires décalés, posture prolongée, températures changeantes et mouvements répétitifs sont inévitables dans ce métier.

### Des habitudes de vie préoccupantes

Le métier de conducteur routier est aussi lié à des problèmes de santé spécifiques. Les troubles musculosquelettiques, comme les douleurs dorsales, sont fréquents. Une étude a révélé que 60 % des conducteurs consomment au moins trois sodas ou boissons énergisantes par jour, 68,7 % sont en surpoids, et 19,5 % sont obèses. Ces habitudes augmentent le risque de maladies graves comme le diabète ou le cancer et réduisent leur espérance de vie.

### Une forte pression psychologique

À ces problèmes physiques s'ajoutent des contraintes psychologiques importantes. Les routiers font face à l'anxiété liée aux risques de vols ou d'agressions, à la solitude et aux longues heures de conduite. Cela peut entraîner du stress, de la dépression, et parfois des conduites addictives, notamment l'usage de stimulants pour rester éveillé.

Malgré les efforts des entreprises et des autorités pour améliorer les conditions de travail, de nombreux défis restent à relever. **Le métier de conducteur routier ne doit pas se faire au détriment de la santé et du bien-être des travailleurs.**

Article vu sur le site Preventica.

## CR Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle des Domaines Skiables du 24/01/25

### Présents :

La CGT (Pierre – S3V Courchevel) seule présente pour les organisations syndicales.  
OPCO EP, DSF, DSFF

### Situation de la formation compliquée pour 2025 :

FNE supprimé, remplacé par le fond social européen (moins de financement)

Obligation de financer 100euros pour mobiliser le CPF rend moins intéressant cette procédure pour certain CQP (Pisteur 2 et 3<sup>e</sup> degré)

Beaucoup de dispositifs en attente du vote du budget, cela risque d'empêcher ou décaler certaines formations.

- Difficulté à trouver des pisteurs, un turn-over qui augmente.

### La CGT propose de revaloriser ces métiers dont les prérequis en termes de connaissances et de conditions physiques ne sont pas pris suffisamment en compte dans la rémunération.

La question de l'illettrisme et de la dyslexie sont évoqués comme un frein pour passer l'agent.

La CGT propose que des formations (Lecture compréhension) soient mises en place et que cet élément soit pris en compte dans les procédures de sécurité des entreprises : Une note de service ou un classeur sécurité ne sont pas garant de l'assimilation des consignes. Il faut s'assurer qu'elles sont comprises et sues.

Concernant l'étude d'impact environnement, nous nous inquiétons sur les tentations de Greenwashing et de bonnes intentions. Les pratiques doivent évoluer et les représentants des salariés associés à ces changements.

### Pour la CGT, concernant les effets du réchauffement climatique, notre priorité est la sécurisation des durées de saisons des saisonniers en envisageant du travail hors exploitation (Préparation, entretien, rangement...) et des temps de formation. Pourquoi ne pas utiliser l'outil de la GPEC ?

Bilan DSFF : Plus de 1600 pisteurs formés, 416 inscrits en CQP, beaucoup de commandes du matériel pédagogique, un travail collectif dans la construction des CQP, et les OS sont prises en compte. Une fois n'est pas coutume, nous sommes plutôt, satisfait des échanges concernant ce point.

Prochaine réunion le 7 avril avec un focus sur la transition environnementale, merci Pierre.

## Rencontres Nationales des Délégués CGT Domaines Skiables

Les délégués CGT des domaines skiables de France se sont réunis jeudi 16 et vendredi 17 janvier à Chambéry.

Cette année, plus de 45 délégués ont participé en



présence du secrétaire général de la Fédération Transport, Jacky, de Fabrice, (ex-SG de la Fédé Transports) et de la Confédération (Nawel du Pole Saisonier et Catherine du Bureau Confédéral).

Durant 2 jours, les délégués ont fait le point sur le début de

saison, les embauches, les conditions de travail, les élections. Ils ont pu débattre et s'organiser sur les nombreux enjeux d'actualité :

- **Les NAO** : De 2 à 3% d'augmentation dans les stations où la CGT est présente, 1,2% dans les stations dépourvues de Syndicat, « Y'a pas photo » comme dirait l'autre... (voir tract page 11).
- **Les durées de saison** : à partir des constats que les employeurs pour réduire la masse salariale, réduisent les durées de saison, d'une analyse juridique faite par le cabinet Alter (vous trouverez les coordonnées en page 10), rappel a été fait de l'article 3.5 de la Convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables (ancien article 16) qui prévoit une durée minimale de la saison calculée sur les dix dernières années. La lutte est nécessaire pour le faire appliquer dans toutes les stations.
- **Le début de saison avec une affluence record au niveau clientèle et des embauches en baisse** : constats qu'il n'est plus possible d'être seul à l'embarquement et que cela a des conséquences sur les arrêts de travail. Certaines stations en sont à 10% du personnel, cela se reporte sur les autres et aggrave encore plus les conditions de travail. La réglementation qui permet d'exploiter avec un seul salarié aux départs des appareils n'est pas compatible avec les obligations de surveillance. Nous devons travailler le sujet avec les instances concernées (STRMTG, Employeurs, Constructeurs...). Les patrons contestent de plus en plus souvent les accidents de travail plutôt que de travailler sur les causes.
- **Les fins de carrières et la pénibilité** : Les conditions de travail et la pénibilité des métiers de montagne vont vite poser des problèmes dans le cadre de la sinistre réforme des Retraites. La CGT doit imposer des accords en conséquence au niveau de la Branche et dans les entreprises.





**- Répression syndicale, harcèlement** : le droit syndical et des élus est attaqué, notamment concernant la période d'inter saison. Certains délégués subissent des discriminations importantes, voire un licenciement abusif. Outre les recours juridiques, la solidarité doit s'exprimer et une action est prévue contre le Patron Voyou concerné. A noter que les discriminations se font souvent avec la complicité de Délégués FO

(Grassement récompensés en termes d'évolutions (voir les Sybelles ou l'Alpes d'Huez...).

**- Les entraves aux libertés individuelles** : tous filmés (cameras), tous tracés par GPS (radios, véhicules...), téléphones consignés, test salivaires et éthylotests systématiques et aléatoires... Nous rappelons que les restrictions de liberté, parfois nécessaires, doivent être proportionnées aux objectifs de sécurité. Les élus jouent un rôle important, notamment concernant les infos consultations des CSE sur ces sujets.

**- Les élections pour les membres du CSE** : moment important, là aussi, plus la CGT aura de voix et de membres, plus nous serons forts et les salariés mieux défendus. Les opérations électorales étant de plus en plus compliquées, n'hésitez pas à nous contacter.

**- Les JOP 2030** : La CGT doit être présente dans le COJOP et imposer une charte sociale, environnementale et des mobilités pour les Jeux d'hiver 2030 (voir tract en page 12).

**La CGT est présente dans tous les sites concernés par les épreuves, nous saurons faire monter la pression.**

**- Partenariat avec SAVATOU, notre organisation du tourisme social** : cette rencontre a aussi été l'occasion de parler activité sociale des CSE, des valeurs que nous y défendons et de formaliser le partenariat qui permet aux adhérents de bénéficier de la carte loisirs à tarif très réduit (retrouvez plus d'informations dans le courrier qui vous a été adressé et page 10).



**Bien d'autres sujets ont été abordés** au cours de ces 2 jours : logement, formation, négociation CCN, contrat de délégation de service public avec la mairie, règlement intérieur, etc. et **surtout comment renforcer la CGT (voir tract en page 11)**

**Cette rencontre/formation**, organisée avec brio par Antoine, a été ponctuée par les interventions de qualités de tous et toutes les présent(e)s, de Pierre (notre responsable au niveau de la CCN), de Cécile (notre représentante au conseil d'administration de l'UNEDIC), de Christophe (notre représentant au comité de massif), de la direction du travail, de la Carsat, du cabinet Alter et de notre organisation de tourisme social SAVATOU.

La convivialité s'est invitée pour une soirée fraternelle autour de produits locaux et écoresponsables et nos débats ont pu être exposés dans le cadre de la traditionnelle conférence de Presse.



Un retraité heureux !



**Lu sur le site OXFAM, à vous de lire l'article en entier : bravo à eux.**

<https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/la-richesse-des-milliardaires-a-augmenté-de-2-000-milliards-de-dollars-en-2024-soit-trois-fois-plus-vite-que-2023/>

### **La richesse des milliardaires a augmenté de 2 000 milliards de dollars en 2024, soit trois fois plus vite qu'en 2023**

La fortune des milliardaires a augmenté de 2 000 milliards de dollars en 2024 au niveau mondial, soit l'équivalent d'environ 5,7 milliards de dollars par jour, à un rythme trois fois plus rapide que l'année précédente. En moyenne, près de quatre nouveaux milliardaires sont apparus chaque semaine. Pendant ce temps, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a pratiquement pas changé depuis 1990, selon les données de la Banque mondiale. Oxfam publie « L'art de prendre sans entreprendre » aujourd'hui alors que les élites économiques se réunissent dans la station balnéaire suisse de Davos et que le milliardaire Donald Trump, largement soutenu par l'homme le plus riche du monde, Elon Musk, est investi président des États-Unis.

Deuxième plus forte augmentation annuelle de la richesse des milliardaires depuis le début des relevés. Et ce alors que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a pratiquement pas changé depuis 1990.

Oxfam prévoit qu'il y aura au moins cinq multimilliardaires dont la fortune dépassera les 1 000 milliards de dollars dans une décennie.

204 nouveaux/elles milliardaires ont vu le jour en 2024, soit près de quatre par semaine.

En 2023, les 1 % les plus riches du Nord ont ponctionné 30 millions de dollars par heure aux pays du Sud.

Oxfam exhorte les gouvernements à taxer les plus riches pour réduire les inégalités, en finir avec l'extrême richesse et démanteler la nouvelle aristocratie. Les anciennes puissances coloniales doivent verser des réparations en dédommagement des préjudices qu'elles ont causés.

#### **En France**

Depuis 2019, la fortune des milliardaires français a augmenté de plus de 24 milliards d'euros au total, soit 13 millions d'euros par jour.

Une personne parmi les 1% les plus riches gagne en 6 jours ce qu'une personne parmi les 50% les plus pauvres gagne en 1 an.

Les 1 % des Français les plus riches ont ponctionné près de 20 milliards d'euros au pays du Sud en 2023 – soit près de 2,3 millions d'euros par heure – par l'intermédiaire d'un système financier largement plus favorable aux pays riches du Nord.

En 2024, le nombre de milliardaires est passé à 2 769, contre 2 565 en 2023. Leur richesse combinée est passée de 13 000 milliards de dollars à 15 000 milliards de dollars en seulement 12 mois. La fortune des dix hommes les plus riches du monde a augmenté en moyenne de près de 100 millions de dollars par jour.

### **Cette concentration croissante de la richesse s'accompagne d'une concentration monopolistique du pouvoir, les milliardaires exerçant une influence croissante sur les industries et l'opinion publique.**

« La richesse des milliardaires n'a pas seulement augmenté en 2024, elle a littéralement explosé. Il s'agit de la deuxième plus forte augmentation annuelle de la fortune des milliardaires depuis que ces données sont enregistrées. Nous voyons se former à une vitesse grand V une nouvelle aristocratie mondiale. Aujourd'hui, si les dix personnes les plus riches du monde perdaient 99 % de leur fortune du jour au lendemain, elles demeureraient milliardaires. », affirme Oxfam France.

Le rapport met également en lumière le fait que, contrairement à la perception populaire, la richesse des milliardaires est en grande partie imméritée. Aujourd'hui, 60 % de la richesse des milliardaires provient au départ d'un héritage, de situations de monopole ou de relations de connivence. La richesse non méritée et le colonialisme – considéré non seulement comme une histoire d'extraction brutale de richesses, mais aussi comme une force puissante à l'origine des niveaux extrêmes d'inégalité d'aujourd'hui – sont les deux principaux moteurs de l'accumulation de richesses par les milliardaires.

Selon les calculs d'Oxfam, 36 % des richesses des milliardaires proviennent à l'origine d'un héritage. Une étude menée par Forbes a révélé que tous les milliardaires de moins de 30 ans ont hérité de leur fortune, tandis qu'UBS estime que plus de 1 000 des milliardaires actuels transmettront plus de 5 200 milliards de dollars à leurs héritiers au cours des deux ou trois prochaines décennies.

**« Nous sommes sur le point d'assister à la plus grande transmission de la plus grande richesse générationnelle de l'histoire de l'humanité, à peine gagnée, à peine taxée. Il faut agir urgemment pour que ces richesses imméritées soient taxées de manière juste, sans quoi elles ne feront qu'accroître les inégalités dans un futur très proche »,**



## **Communiqué de presse confédération CGT**

### **Morts au travail : une aggravation alarmante en 2023**

En 2023, 759 travailleurs ont perdu la vie à la suite d'un accident du travail, soit 21 décès de plus qu'en 2022, marquant une augmentation alarmante de 2,8 % en un an. Depuis 2020, ce chiffre ne cesse de grimper, révélant une situation catastrophique et une véritable crise de la sécurité au travail. Ces drames sont le résultat d'un choix politique : celui de sacrifier la santé et la sécurité des travailleurs sur l'autel de la rentabilité. La liberté d'entreprendre subordonne toute autre situation y compris la santé-sécurité au travail.

#### **Des chiffres accablants :**

- 57 % des décès (432 cas) sont liés à des malaises, reflétant une intensification des rythmes de travail ce qui interroge le lien qui peut être fait avec l'intensification des rythmes de travail et le stress au travail.
- Les accidents liés à des causes externes atteignent 193 décès en 2023 contre 176 en 2022, tandis que le risque routier reste meurtrier avec 92 décès (12 % du total).
- 33 suicides sur le lieu de travail témoignent d'un désespoir face à des conditions de travail insupportables.

Ces statistiques ne prennent pas en compte les accidents de trajet, les décès dus aux maladies professionnelles, les agents de la fonction publique et les autoentrepreneurs mortes en raison de leur travail. Le bilan est donc encore plus lourd, bien au-delà des 1200 morts.

Les jeunes travailleurs : premières victimes d'un système défaillant

Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement exposés, avec 33 décès en 2023.

60 % des décès des jeunes travailleurs surviennent dans leur première année de poste, une situation directement liée à un manque de formation, d'accompagnement et de mesures de sécurité adaptées. Ces nouveaux entrants dans le monde du travail sont souvent affectés à des postes à risque sans formation, ni prévention.

Pour autant, le patronat persiste dans son refus de faire de la sécurité des travailleurs un sujet prioritaire. Les accidents mortels ne sont pas une fatalité, mais bien le résultat de politiques défaillantes, de contrôles insuffisants et d'un manque flagrant de moyens pour assurer la prévention des risques.

De nombreuses zones d'ombre continuent d'exister notamment en lien avec la sous-déclaration des accidents de travail et maladies professionnelles ou encore le manque de statistiques genrées.

Les lois et les normes en matière de sécurité sont trop souvent contournées et les moyens alloués à la prévention dans les entreprises sont largement insuffisants.

#### **La CGT revendique pour une vraie sécurité au travail :**

- Une politique pénale du travail sévère condamnant fermement les employeurs responsables d'accidents graves au travail.
- L'interdiction de plus d'un niveau de sous-traitance, la suppression du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités des donneurs d'ordre.
- La suppression des dérogations pour l'affectation des jeunes à des travaux dits « dangereux ».
- Le retour des CHSCT dans le secteur privé et la Fonction publique, outil de proximité et de prévention par excellence.
- Le doublement du nombre d'inspecteurs du travail, le renforcement des effectifs de contrôleurs des CARSAT.
- Une meilleure prévention des situations de travail pénible et le départ anticipé en retraite des salariés exposés
- Surveillance accrue de la réelle mise en œuvre des DUERP, seulement 50% des entreprises le mettent en place actuellement.

**Les chantiers des jeux olympiques de Paris 2024 se démarquent avec quatre fois moins d'accidents du travail par rapport à la moyenne nationale et aucun accident mortel. C'est la démonstration qu'il est possible de réduire significativement les accidents de travail lorsque des moyens conséquents sont mobilisés, que les inspections sont renforcées, et que les entreprises sont tenues pleinement responsables.**

Ces chiffres ne doivent pas rester de simples données statistiques. Ce sont autant de vies perdues, de familles endeuillées, de collègues traumatisés. Derrière chaque mort, il y a une entreprise qui n'a pas rempli son devoir de protection, un État qui n'a pas imposé des règles de sécurité strictes, et un système qui tolère l'inacceptable.

**Carte Loisirs**  
vacances | sport | culture

*Avec la*  
**Carte Loisirs**  
*vivez vos loisirs à prix réduit*

**Jusqu'à 40%** de réduction sur vos loisirs  
Cinémas, théâtres, concerts, spectacles, festivals, musées, parcs de loisirs, parcs animaliers, spectacles de Noël, spectacles sportifs, salles de sport et centres de bien-être, sites touristiques, patrimoines culturels, sites naturels, ... **des milliers de partenaires** dans toute la France et en Auvergne-Rhône-Alpes.  
**70%** des remises se font directement aux caisses du partenaire.

**Jusqu'à 35%** de réduction sur vos vacances  
Court, moyen ou long courrier ? Village vacances, location ou hôtel ? Billets d'avion, bateau, bus ou voyage organisé ?  
**Nous nous adaptons à votre demande et vous proposons les meilleurs tarifs disponibles.**

**Jusqu'à 30%** de réduction sur forfaits de ski  
**Des prix réduits dans plus de 140 stations.**  
Dont plus de **50 stations** proposant des forfaits à tarif réduit rechargeables en ligne avec notre badge **Mont'Pass**, réutilisable chaque année.

**2000** partenaires dans toute la France  
**En Auvergne-Rhône-Alpes**, accédez à plus de 150 cinémas, 140 parcs de loisirs et animaliers, 155 salles de spectacles, 125 sites touristiques, 160 prestataires dans le domaine du sport et du bien être. Sans oublier nos e tickets pour les spectacles et concerts dans toute la France.

**4 points d'accueil pour mieux vous servir**

**CHAMBERY**  
contact@savatou.fr / 04 79 96 30 73  
**SAINT MARTIN D'HERES**  
isere@savatou.fr / 04 76 71 15 15  
**ALBERTVILLE**  
albertville@savatou.fr / 04 79 32 01 25  
**VOIRON**  
isere@savatou.fr / 06 45 02 36 55



[www.savatou.fr](http://www.savatou.fr)

**Nouveauté 2025 :** nous avons signé un partenariat avec SAVATOU. Le syndicat a adhéré à l'association du tourisme social « SAVATOU » qui a un réseau national.

Grâce à l'adhésion collective, cela permet, par exemple, de vous faire bénéficier de la carte Loisirs à tarif préférentiel.

Demandez nous la directement, **accompagnée d'un règlement de 15€ (au lieu de 43€) pour la carte famille et de 10€ au lieu de 33€ pour l'adhésion individuelle** et nous vous la ferons parvenir à votre domicile.

Pour en savoir plus, contactez nous :

CGT TRANSPORTS et DOMAINES SKIABLES - 371 Chemin de la Rotonde – 73000 CHAMBERY - Tél. : 04 79 60 91 70 – mail : [cgtransportalsapes@orange.fr](mailto:cgtransportalsapes@orange.fr) .

**ALTER** UN EXPERT ENGAGÉ AUX COTÉS DES SALARIÉS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

**ALTER**

- EXPERTISES ÉCONOMIQUES**
  - Expertise économique et financière
  - Orientations stratégiques
  - Expertise de la politique sociale
- ACCOMPAGNEMENTS**
  - Plan de licenciement collectif
  - Assistance aux organisations syndicales
  - Examen de la participation
  - Accord de performance ....
- FORMATIONS**
  - Découvrez nos programmes personnalisés

Scannez-moi

contact@alterexpertises.com | www.alterexpertises.com | 03 85 21 12 45

**Au lieu d'enlever un jour férié à ceux qui bossent, enlever un jour de dividendes aux actionnaires.**

**Addeo Conseil**

**EXPERTISE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**  
Au service des CSE depuis 15 ans.

- EXPERTISES SSCT**
  - Projet important
  - Risque grave
  - Expertise libre
  - Égalité professionnelle
- ACCOMPAGNEMENTS**
  - Sur tous les sujets SSCT
- SOLUTIONS ADAPTÉES**
  - Accompagnement ciblé : Plans d'action sur mesure pour optimiser vos pratiques en santé et sécurité,
  - Conseils : Élaboration de stratégies adaptées à vos objectifs.

Prenez contact avec nos experts pour un diagnostic gratuit

contact@addeococonseil.fr | www.addeococonseil.fr | 01 55 06 07 85

## “ Se syndiquer à la CGT Domaines Skiabiles et pourquoi pas ? ”

Cette année, dans les stations dépourvues de syndicats, les salariés des domaines skiabiles ont péniblement obtenu des augmentations de 0 à 1,2% : même pas l'inflation (1.3%).



### Avec la CGT Domaines Skiabiles, les salariés des domaines skiabiles ont obtenu :

- ✓ Plus de 2% d'augmentation générale des salaires (Mention spéciale aux Carroz avec 3%)
- ✓ Des augmentations des primes de 2% en moyenne

### Dans certaines stations, se sont ajoutés :

- ✓ Des embauches de salariés
- ✓ Des primes exceptionnelles de 500 à 1400 euros par saison (Abondement, PPV...)
- ✓ Des augmentations des dotations au CE pour les activités sociales et Culturelles...
- ✓ Des avantages divers selon les endroits (Organisation du travail...)
- ✓ 1% d'ancienneté par an jusqu'à 30 ans
- ✓ ...

### La CGT Domaines Skiabiles, ce sont aussi des victoires historiques dans notre profession :

- ✓ Reconduction automatique des contrats
- ✓ Durées de saisons minimales
- ✓ Mise en place de commissions santé sécurité et conditions de travail dans les entreprises de plus de 50 salariés...

La CGT est sur le plan national la première organisation à combattre la réforme des retraites, la réforme chômage et toutes les mesures régressives portées par le Patronat et les gouvernements successifs

### ME SYNDIQUER, QU'EST-CE QUE ÇA M'APPORTE ?

- ✓ Individuellement et collectivement, la CGT fait valoir tes droits (Code du travail, convention collective, accords d'entreprise, contrat de travail...).
- ✓ Le syndiqué a le droit à des informations particulières (presses syndicales dont notre « **excellent journal** », informations juridiques, assistance...).
- ✓ Depuis cette année, ton adhésion permet aussi d'avoir accès aux prestations de notre organisme de tourisme social SAVATOU et de nombreuse réduction sur les vacances et les activités culturelles ...

Être syndiqué, c'est aussi et surtout être acteur de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail dans ton entreprise, ta profession et sur le plan national.

**Ta cotisation est à 66% déductible des impôts.**

POUR SE SYNDIQUER

Scannez-moi





**COMME POUR PARIS 2024, IL EST INDISPENSABLE DE GAGNER LA PRÉSENCE DE LA CGT DANS LE COJOP (COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES) 2030 AINSI QUE LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DES MOBILITÉS DES JOP 2030.**

### PARIS 2024 : SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Rappelons que la présence de la CGT dans la préparation des jeux de Paris 2024 à, entre autres, permis le doublement des effectifs d'inspecteurs du travail et un bilan de zéro mort au travail.

En complément d'un volet Social, la particularité de ces jeux qui se dérouleront dans les Alpes nous impose une réflexion et l'ajout d'un volet environnemental et mobilités à la Charte.

### SPORTS D'HIVER : MOBILITÉ, CLIMAT ET TRAVAIL

Concernant les sports d'hiver, 75% des gaz à effet de serre sont liés au transport et non à l'activité propre des stations. La mise en place d'ascenseurs Valléens et la question des parkings sont, par

exemple des sujets à travailler avec les salariés et les citoyens pour réduire l'impact sur le climat.

La CGT Domaines Skiabiles, **principale organisation syndicale sur les sites retenus pour ces JOP**, compte bien peser sur la sécurité du travail, les enjeux de logement et de mobilité des saisonniers ainsi que sur les impacts de la nécessaire transition environnementale sur la profession. (Durée de saison, sécurisation des parcours professionnels, formation...).



Article Dauphiné «La CGT veut s'engager pour des jeux Olympiques d'hiver 2030 responsables»  
<https://bit.ly/4jrhXog>

### CGT : MOBILISÉE POUR UNE CHARTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES JOP 2030

A ce sujet, la Confédération, la Fédération des Transports et la CGT Domaines Skiabiles ont multiplié les initiatives cette 3eme semaine de janvier pour imposer la présence de la CGT dans le COJOP et la mise en

place d'une Charte Sociale, environnementale et des mobilités JOP 2030 :

- ✓ Réunion de travail CGT Aura/Confédération/CGT Domaines Skiabiles avec Bernard Thibault
- ✓ Rencontre avec le préfet de Savoie (CGT DS/CGT AURA)
- ✓ Rencontre avec le Président de l'association Nationale des Maires des Stations de Montagne à la Plagne avec les délégués locaux.
- ✓ Rencontres Nationales des Délégués CGT des Domaines Skiabiles en présence de la Fédération et Confédération et Conférence de Presse



**L'Union Départementale des Syndicats CGT de Savoie a d'ores et déjà validé, lors de son 32<sup>e</sup> Congrès, une orientation concernant cette démarche de Charte et de présence au COJOP en vue de JOP 2030.**

**La Confédération va rapidement mettre en place un groupe de travail afin de coordonner un plan syndical d'action avec toutes nos organisations concernées.**

### POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES DOMAINES SKIABLES



CGT - Domaines Skiabiles -  
371 chemin de la Rotonde 73000 Chambéry  
[cgtdomainesskiabiles@orange.fr](mailto:cgtdomainesskiabiles@orange.fr)

